

**EN RAISON D'UNE ERREUR ADMINISTRATIVE, SOLICITATION F6070-160010 / B
ANNULE ET REMPLACE SOLICITATION F6070-160010 / A.**

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE.....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	10
A. OFFRE À COMMANDES.....	10
6.1 OFFRE.....	10
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	12
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	12
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	12
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	12
6.10 LIMITATION FINANCIÈRE	12
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.13 LOIS APPLICABLES	13
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
6.1 BESOIN.....	14
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	14
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	14
6.4 PAIEMENT	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-160010/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-160010

File No. - N° du dossier
OLZ-6-39074

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	15
6.6	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	15
	ANNEXE « A » BESOIN	16
	ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT	17
	ANNEXE « C » INFORMATION REQUISE POUR L'ATTESTATION RELATIVE À LA POLITIQUE D'INADMISSIBILITÉ ET DE SUSPENSION	18

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et l'Information Requise Pour l'Attestation Relative à la Politique d'Inadmissibilité et de Suspension.

1.2 Sommaire

Services publics et Approvisionnement Canada, pour le compte de Pêches et Océans Canada, établira une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture, sur demande, des composantes de filets, de câbles et de cordages pour le chalut de relevé Campelen 1800 à St. John's (Terre-Neuve et Labrador). Veuillez consulter l'Énoncé des besoins, joint à titre d'annexe A de la demande d'offres à commandes pour obtenir une description des biens requis.

Durée totale de l'offre à commandes : une période d'un an qui devrait commencer le 15 septembre 2016 au 14 septembre 2017, assortie d'une option visant à prolonger la durée de l'offre à commandes d'une période supplémentaire d'un (1) an.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-160010/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-160010

File No. - N° du dossier
OLZ-6-39074

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement détaillée à l'annexe « B ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires [À remplir par le soumissionnaire avec la soumission]

Les soumissionnaires doivent répondre aux exigences obligatoires suivantes. Les soumissionnaires qui ne satisfont pas aux exigences obligatoires seront jugées non conformes et seront données aucune autre considération.

Les soumissionnaires doivent être en mesure de fournir tous les biens énumérés dans l'annexe « A » et « B », sur demande, à Pêches et Océans Canada à St. John's (Terre-Neuve et Labrador).

Rencontré? (oui ou non) _____

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix – offre

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix – offre

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Clause du *Guide des CCUA* M0031T (2007-05-25), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec l'offre

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[Annexe 3.6](#) (9), Exemple 2 du *Guide des approvisionnements*.

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CUA* [A3050T](#) (2014-11-27), Définition du contenu canadien

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-160010/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-160010

File No. - N° du dossier
OLZ-6-39074

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « B ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les « trimestres » au responsable de l'offre à commandes.

(Si une autre période de référence est utilisée, supprimer la répartition des trimestres indiquée ci-dessous et définir la période de référence appropriée.)

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-160010/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-160010

File No. - N° du dossier
OLZ-6-39074

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 15 septembre 2016 au 14 septembre 2017.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire d'un (1) année, à partir du 15 septembre 2017 jusqu'au 14 septembre 2018, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Carolyn Connolly
Principal Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
The John Cabot Building
10, Barter's Hill
Boîte postale 4600
Saint Jean (Terre-Neuve) A1C 5T2

Téléphone: (709) 772-5399
Télécopieur: (709) 772-4603
Courriel: carolyn.connolly@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat sera nommé à l'adjudication du contrat:

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-160010/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-160010

File No. - N° du dossier
OLZ-6-39074

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant [À remplir par le soumissionnaire avec la soumission]

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est Pêches et Océans Canada, T-N-L.

6.7 Procédures pour les commandes

L'autorité chargée des commandes au ministère placera la commande auprès de la société qui détient l'OC pour l'article en question.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes*, ou une version électronique.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 17,250.00 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 150 000 \$, (*taxes applicables incluses*) à moins d'une autorisation écrite du

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-160010/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-160010

File No. - N° du dossier
OLZ-6-39074

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou deux mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2016-4-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Information Requisite Pour l'Attestation Relative à la Politique d'Inadmissibilité et de Suspension; et
- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*), (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)*).

6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-160010/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-160010

File No. - N° du dossier
OLZ-6-39074

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A 16 (2008-12-12) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

La période du contrat est du 15 septembre 2016 au 14 septembre 2017 inclusivement.

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « B ». Les droits de douane sont inclus, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.4.3 Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.4.4 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-160010/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-160010

File No. - N° du dossier
OLZ-6-39074

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-160010/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-160010

File No. - N° du dossier
OLZ-6-39074

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE « A »
BESOIN**

Besoin :

Services publics et Approvisionnement Canada, pour le compte de Pêches et Océans Canada, établira une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture, sur demande, des composantes de filets, de câbles et de cordages pour le chalut de relevé Campelen 1800 à St. John's (Terre-Neuve et Labrador). Les marchandises doivent être livrées FAB destination à:

Pêches et Océans Canada
80 East White Hills Road
P.O. Box 5667
St. John's, NL A1C 5X1
Attn: George Sheppard

Durée de l'offre à commandes :

Durée totale de l'offre à commandes : une période d'un an qui devrait commencer le 15 septembre 2016 au 14 septembre 2017, assortie d'une option visant à prolonger la durée de l'offre à commandes d'une période supplémentaire d'un (1) an.

Valeur estimative globale :

150 000 \$, y compris les taxes applicables.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-160010/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-160010

File No. - N° du dossier
OLZ-6-39074

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

- L'offrant est tenu de fournir des taux fermes qui seront applicables pour toute la période de l'offre à commandes, comprenant l'année d'option.
- Les prix sont FAB la destination. Les prix indiqués doivent comprendre les frais de ramassage et de livraison.
- Les prix ne comprennent pas la TVH.
- Les soumissionnaires doivent soumissionner pour tous les postes. Ne pas le faire jugera non recevable.
- Aux fins d'évaluation, les soumissionnaires doivent utiliser le formulaire attaché pour entrer fixation du prix applicable.
 - Les quantités indiquées ici sont estimés à des fins d'évaluation uniquement. Les quantités proposées ne sont que des estimés et ne reflètent en rien les quantités réelles.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-160010/B

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz010

N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-160010

File No. - N° du dossier
OLZ-6-39074

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE « C »
INFORMATION REQUISE POUR L'ATTESTATION RELATIVE À LA POLITIQUE D'INADMISSIBILITÉ
ET DE SUSPENSION**

[Compléter avec la soumission]

[<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>]

Veillez fournir le nom des entités suivantes, selon la nature du droit de propriété de l'entreprise.

1. Dans le cas d'une personne morale: le nom de chacun des membres du conseil d'administration

2. Dans le cas d'une entreprise individuelle ou d'un particulier faisant affaires sous le nom d'une entreprise: le nom de l'unique propriétaire ou particulier

3. Dans le cas d'une coentreprise: le nom de tous les membres actuels de la coentreprise

4. Dans le cas d'un particulier, le nom complet de la personne

	PARTIE	DESCRIPTION	QTÉ	TOLERANCE	DESSIN	N° PIÈCE	15 SEP 2016-14 Sep 2017	
							PRIX DE UNITÉ	PRIX DE UNITÉ
4a	EXTENSION DE PATTES DE PANNEAU (Templeman)	DIA. CÂBLE 22 mm x 6,1 m, 6 x 19-9/9/1 CONST. ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS ÂME TEXTILE. RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 22 tm	2	POIDS (kg/m) 1,72 - 1,79 LONGUEUR (m) 6,07 - 6,13	CAM*1.0 à 1.2	CT04		
4b	EXTENSION DE PATTES DE PANNEAU (Teleost)	DIA. CÂBLE 22 mm x 7,62 m, CONST. 6 x 19-9/9/1 ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS ÂME TEXTILE. RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 22 tm	2	POIDS (kg/m) 1,72 - 1,79 LONGUEUR (m) 7,58 - 7,66	CAM*1.0 à 1.2	CT04		
5a	CÂBLE DE RAPPORTEUR (Templeman)	DIA. CÂBLE 19 mm x 12,82 m, CONST. 6 x 19-9/9/1 ÉPISÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS ÂME TEXTILE. RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 16 tm	2	POIDS (kg/m) 1,29 - 1,35	CAM*1.0 à 1.2	CT05		
5b	CÂBLE DE RAPPORTEUR (Teleost)	DIA. CÂBLE 19 mm x 13,8 m, CONST. 6 x 19-9/9/1 ÉPISÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS ÂME TEXTILE. RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 16 tm	2	POIDS (kg/m) 1,29 - 1,35	CAM*1.0 à 1.2	CT05		
6	EXTENSION DE BRIDE SUPÉRIEURE CENTRALE	DIA. CÂBLE 16 mm x 20 m, CONST. 6 x 19-9/9/1 ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS ÂME TEXTILE. RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 12 tm	2	POIDS (kg/m) 0,90 - 0,94 LONGUEUR (m) 19,9 - 20,1	CAM*1.0	CT06		
7	BRIDE SUPÉRIEURE	DIA. CÂBLE 16 mm x 20 m, CONST. 6 x 19-9/9/1 ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS ÂME TEXTILE. RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 12 tm	2	POIDS (kg/m) 0,90 - 0,94 LONGUEUR (m) 19,9 - 20,1	CAM*1.0	CT07		
8	BRIDE CENTRALE	DIA. CÂBLE 16 mm x 20 m, CONST. 6 x 19-9/9/1 ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS ÂME TEXTILE. RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 12 tm	2	POIDS (kg/m) 0,90 - 0,94 LONGUEUR (m) 19,9 - 20,1	CAM*1.0	CT08		
9	EXTENSION DE BRIDE CENTRALE	DIA. CÂBLE MIXTE 20 mm x 4 m, 6 x 12 GAINÉ EN POLYÉTHYLÈNE ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS ÂME EN ACIER. RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 8,87 tm	2	POIDS (kg/m) 0,54 - 0,56 LONGUEUR (m) 3,98 - 4,02	CAM*1.0	CT09		
10	BRIDE INFÉRIEURE	DIA. CÂBLE 22 mm x 40 m, CONST. 6 x 19-9/9/1 ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS ÂME TEXTILE. RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 22 tm	2	POIDS (kg/m) 1,72 - 1,79 LONGUEUR (m) 39,9 - 40,2	CAM*1.0	CT10		
11	FLOTTEURS	DIA. FLOTTEURS 8 po (200 mm) PROFONDEUR DE TRAVAIL = 1 400 m COULEUR JAUNE FLOTTABILITÉ (EAU DE MER) = 2,61 ka AILES (2 x 39), VENTRE (10) FLOTTEURS SUPPL. AUX EXTRÉMITÉS DES AILES (2 x 6)	100	FLOTTABILITÉ (ka) 2,56 - 2,66 PROFONDEUR (m) 1 260 - 1 540	CAM*1.0 CAM*2.3	CT11		
12	CHAÎNE DE CORDAGE DE FIBRE – SECTION A – AILE VOLANTE	DIA. CHAÎNE 16 mm x 7,41 (ATTACHE CENTRALE) ACIER ALLIÉ DE CALIBRE 80 RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 30 tm	2	POIDS (kg/m) 4,86 - 5,06 LONGUEUR (m) 7,37 - 7,45	CAM*1.0 CAM*3.0 - 3.2	CT12		
13	CHAÎNE DE CORDAGE DE FIBRE – SECTION B – HANCHES	DIA. CHAÎNE 16 mm X 6,75 m (ATTACHE CENTRALE) ACIER ALLIÉ DE CALIBRE 80 RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 30 tm	2	POIDS (kg/m) 4,86 - 5,06 LONGUEUR (m) 6,72 - 6,78	CAM*1.0 CAM*3.0 - 3.2	CT13		
14	CHAÎNE DE CORDAGE DE FIBRE – SECTION C – VENTRE	DIA. CHAÎNE 16 mm X 5,80 m (ATTACHE CENTRALE) ACIER ALLIÉ DE CALIBRE 80 RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 30 tm	1	POIDS (kg/m) 4,86 - 5,06 LONGUEUR (m) 5,77 - 5,83	CAM*1.0 CAM*3.0 - 3.2	CT14		

PARTIE	DESCRIPTION	QTÉ	TOLERANCE	DESSIN	N° PIÈCE	PRX DE UNITÉ	
						15 SEP 2016-14 Sep 2017	15 SEP 2017-14 SEP 2018
15	8 po (200 mm) ESPACEUR EN FER	DIA. 140 mm, LONGUEUR 200 mm CONSTRUCTION EN ACIER. POIDS (EAU DE MER) = 5,29 kg	39	POIDS (kg) 5,26 - 5,32 DIMENSIONS (mm) DIA. = 137,2 - 142,8 LONGUEUR = 196 - 204	CAM*3.0 - 3.2 CAM*4.8	CT44	
16	14 po (356 mm) TRÉMIE DE PIERRES	DIA. 356 mm, ÉPAISSEUR 54 mm CONSTRUCTION PNEU EN CAOUTCHOUC. POIDS (EAU DE MER) = 0,43 kg	102	POIDS (kg) 0,41 - 0,45	CAM*3.0 - 3.2 CAM*4.9	CT45	
17	7 po (178 mm) ESPACEUR EN CAOUTCHOUC	DIA. 159 mm, LONGUEUR 178 mm CONSTRUCTION EN CAOUTCHOUC. POIDS (EAU DE MER) = 0,37 kg	34	POIDS (kg) 0,35 - 0,39 DIMENSIONS (mm) DIA. = 156 - 162 LONGUEUR = 174 - 182	CAM*3.0 - 3.2 CAM*4.10	CT46	
18	RACCORD HAMMERLOCK	RACCORD HAMMERLOCK DE 5/8 po (16 mm) FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 6 tm	10		CAM*3.0 - 3.2 CAM*4.5	CT48	
19	PLAQUE EN DELTA	LONGUEUR : 430 mm POIDS (EAU DE MER) = 5,37 CONSTRUCTION EN ACIER	2	POIDS (kg) 5,10 - 5,64	CAM*3.0 - 3.2 CAM*4.11	CT49	
20	14 po (356 mm) BOBINE DE POCHE DE FILET	DIA. 356 mm, LONGUEUR 226 mm CONSTRUCTION EN CAOUTCHOUC POIDS (EAU DE MER) = 4,80 kg	2	POIDS (kg) 4,56 - 5,04 DIMENSIONS (mm) DIA. = 349 - 363 LONGUEUR = 221 - 231	CAM*3.0 - 3.2 CAM*4.12	CT50	
21	6 po (152 mm) RONDELLE	DIA. 152 mm, ÉPAISSEUR 8 mm, CONST. ACIER POIDS (EAU DE MER) = 0,42 kg	8	POIDS (kg) 0,40 - 0,44 DIMENSIONS (mm) DIA. = 149 - 155 ÉPAISSEUR = 7,84 - 8,16	CAM*3.0 - 3.2 CAM*4.13	CT51	
22	CHAÎNE DE BOBINE	LONGUEUR = 415 mm POIDS (EAU DE MER) = 0,58 kg CONSTRUCTION EN ACIER	35	POIDS (kg/m) 0,55 - 0,61 LONGUEUR (mm) 413 - 417	CAM*3.0 - 3.2 CAM*4.14	CT52	
23	CROC EN G	CROC EN G DE 1 1/4 PO ET MAILLE À MÉPLATS (POUR EXTENSION DE PATTE DE PANNEAU) FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 15 tm	2		CAM*1.1	CT53	
24	CROC EN G	CROC EN G 1 po ET MAILLE À MÉPLATS (POUR LES RAPPORTEURS) FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 5 tm	2		CAM*1.2	CT54	
25	AILE SUPÉRIEURE	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3650tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ÉTIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 80 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 102 X 32 X 105,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 8,44 m	2	Rtex 3285 - 4015 MALLAGE (mm) 80 - 82,40 LONGUEUR (m) 8,36 - 8,52	CAM*2.0-2.1 CAM*2.3		
		FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3650tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ÉTIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 80 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES (inclut le GOUSSET) 123 x 103 x 41,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,32 m	2	Rtex 3285 - 4015 MALLAGE (mm) 80 - 82,40 LONGUEUR (m) 3,24 - 3,40	CAM*2.0-2.1 CAM*2.3		
26	CARRÉ	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3650tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ÉTIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 60 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 526 x 471 x 55,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,33 m	1	Rtex 3285 - 4015 MALLAGE (mm) 60 - 61,80 LONGUEUR (m) 3,27 - 3,39	CAM*2.0	CT17	

	PARTIE	DESCRIPTION	QTÉ	TOLERANCE	DESSIN	N° PIÈCE	PRX DE UNITÉ	PRX DE UNITÉ
							15 SEP 2016-14 Sep 2017	15 SEP 2017-14 SEP 2018
27	1 ^{ER} VENTRE SUPERIEUR	FILET EN POLYETHYLENE TRESSE R3650tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ETIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 60 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 470 X 393 X 64,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,87 m	1	Rtex 3285 - 4015 MALLAGE (mm) 60 - 61,80 LONGUEUR (m) 3,81 - 3,93	CAM*2.0	CT18		
28	2 ^{ES} VENTRE SUPERIEUR	FILET EN POLYETHYLENE TRESSE R2200tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ETIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 44 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 580 x 240 x 255,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 11,24 m	1	Rtex 1980 - 2420 MALLAGE (mm) 44 - 45,32 LONGUEUR (m) 11,20 - 11,28	CAM*2.0	CT19		
29	3 ^{ES} VENTRE SUPERIEUR	FILET EN POLYETHYLENE TRESSE R2200tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ETIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 44 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 240 x 141 x 99,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 4,38 m	1	Rtex 1980 - 2420 MALLAGE (mm) 44 - 45,32 LONGUEUR (m) 4,34 - 4,42	CAM*2.0	CT20		
30	EXTENSION (1 PANNEAU)	FILET EN POLYETHYLENE TRESSE R2200tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ETIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 44 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 140 x 139 x 199,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 8,78 m	2	Rtex 1980 - 2420 MALLAGE (mm) 44 - 45,32 LONGUEUR (m) 8,74 - 8,82	CAM*2.0	CT21		
31	AILES INFÉRIEURES (60 mm)	FILET EN POLYETHYLENE TRESSE R3650tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ETIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 60 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 122 x 122 x 62,5 (INCLUT LES MAILLES DES GARDES ET GOUSSETS) LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,75 m	2	Rtex 3285 - 4015 MALLAGE (mm) 60 - 61,80 LONGUEUR (m) 3,69 - 3,81	CAM*2.0 CAM*2.2 CAM*2.4	CT22		
32	AILES INFÉRIEURES (80 mm)	FILET EN POLYETHYLENE TRESSE R3650tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ETIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 80 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 90 x 90 x 48,5 (INCLUT LES MAILLES DES GARDES) LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,88 m	2	Rtex 3285 - 4015 MALLAGE (mm) 80 - 82,40 LONGUEUR (m) 3,80 - 3,96	CAM*2.0 CAM*2.2 CAM*2.4	CT23		
33	1 ^{ER} VENTRE INFÉRIEUR	FILET EN POLYETHYLENE TRESSE R3650tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ETIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 60 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 470 X 393 X 64,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,87 m	1	Rtex 3285 - 4015 MALLAGE (mm) 60 - 61,80 LONGUEUR (m) 3,81 - 3,93	CAM*2.0	CT24		
34	2 ^{ES} VENTRE INFÉRIEUR	FILET EN POLYETHYLENE TRESSE R2200tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ETIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 44 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 580 x 240 x 255,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 11,24 m	1	Rtex 1980 - 2420 MALLAGE (mm) 44 - 45,32 LONGUEUR (m) 11,20 - 11,28	CAM*2.0	CT25		

	PARTIE	DESCRIPTION	QTÉ	TOLERANCE	DESSIN	N° PIÈCE	15 SEP 2016-14 Sep 2017		15 SEP 2017-14 SEP 2018	
							PRIX DE UNITÉ		PRIX DE UNITÉ	
35	3 ^E VENTRE INFÉRIEUR	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R2200tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ÉTIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 44 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 240 x 141 x 99,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 4,38 m	1	Rtex 1980 - 2420 MALLAGE (mm) 44 - 45,32 LONGUEUR (m) 4,34 - 4,42	CAM*2.0	CT26				
36	CUL-DE-CHALUT (1 PANNEAU)	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R2200tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ÉTIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 44 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 130 x 129 x 199,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 8,78 m	2	Rtex 1980 - 2420 MALLAGE (mm) 44 - 45,32	CAM*2.0	CT27				
37	PANNEAU LATÉRAL N° 1	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3650tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ÉTIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 80 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 95 x 30 x 45,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,64 m	2	Rtex 3285 - 4015 MALLAGE (mm) 80 - 82,40 LONGUEUR (m) 3,56 - 3,72	CAM*2.0	CT28				
38	PANNEAU LATÉRAL N° 2	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3650tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ÉTIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 80 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 100 x 99 x 41,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,32 m	2	Rtex 3285 - 4015 MALLAGE (mm) 80 - 82,40 LONGUEUR (m) 3,24 - 3,40	CAM*2.0	CT29				
39	PANNEAU LATÉRAL N° 3	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3650tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ÉTIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 60 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 130 x 129 x 55,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,33 m	2	Rtex 3285 - 4015 MALLAGE (mm) 60 - 61,80 LONGUEUR (m) 3,27 - 3,39	CAM*2.0	CT30				
40	PANNEAU LATÉRAL N° 4	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3650tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ÉTIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 60 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 130 x 129 x 84,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,87 m	2	Rtex 3285 - 4015 MALLAGE (mm) 60 - 61,80 LONGUEUR (m) 3,81 - 3,93	CAM*2.0	CT30				
41	PANNEAU LATÉRAL N° 5	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3650tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ÉTIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 44 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 189 x 18 x 255,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 11,24 m	2	Rtex 1980 - 2420 MALLAGE (mm) 44 - 45,32 LONGUEUR (m) 11,20 - 11,28	CAM*2.0	CT31				
42	COUVERTURE DU CUL-DE-CHALUT (1 PANNEAU)	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R5263tex FILETS DOUBLES ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND ET ÉTIRÉ THERMIQUEMENT MALLAGE 140 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES 40 x 39 x 59,5	4	Rtex 4737 - 5789 MALLAGE (mm) 140 - 144,20	CAM*2.0	CT32				

	PARTIE	DESCRIPTION	QTÉ	TOLERANCE	DESSIN	N° PIÈCE	PRX DE UNITÉ	
							15 SEP 2016-14 Sep 2017	15 SEP 2017-14 SEP 2018
43	RALINGUE SUPÉRIEURE (3 PIÈCES)	DIA. CÂBLE MIXTE 22 mm, 6 x 12 GAINÉ EN POLYÉTHYLÈNE, ÂME EN ACIER, RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 14 tm ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS LONGUEUR = (1 x 2,44 m, 2 x 13,43 m)	1	POIDS (kg/m) 0,72 - 0,74 LONGUEUR (m) 1 À 2,43 - 2,45 2 À 13,36 - 13,50	CAM*1.0 CAM*2.0 CAM*2.3	CT33		
45	LIGNE D'ALE SUPÉRIEURE	DIA. CÂBLE MIXTE 20 mm x 8,02 m, 6 x 12 GAINÉ EN POLYÉTHYLÈNE, ÂME EN ACIER, RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 8,87 tm ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS LONGUEUR = 8,02 m	2	POIDS (kg/m) 0,55 +/- 2 % LONGUEUR (m) 7,98 - 8,06	CAM*1.0 CAM*2.0	CT35		
46	CORDAGE DE PÊCHE (3 PIÈCES)	DIA. CÂBLE MIXTE 22 mm x 19,50 m, 6 x 12 GAINÉ EN POLYÉTHYLÈNE, ÂME EN ACIER, RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 14,0 tm ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS LONGUEUR = (1 x 2,44 m, 2 x 8,43 m)	1	POIDS (kg/m) 0,72 - 0,74 LONGUEUR (m) 1 À 2,43 - 2,45 2 À 8,39 - 8,47	CAM*1.0 CAM*2.0 CAM*3.2	CT36		
48	LIGNE D'ALE INFÉRIEURE	DIA. CÂBLE MIXTE 22 mm x 2,34 m, 6 x 12 ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS GAINÉ EN POLYÉTHYLÈNE, ÂME EN ACIER, RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 14,0 tm LONGUEUR = 2,34 m	2	POIDS (kg/m) 0,72 - 0,74 LONGUEUR (m) 2,33 - 2,35	CAM*1.0 CAM*2.0	CT38		
50	TRAVERSIÈRE SUPÉRIEURE	DIA. CÂBLE MIXTE 20 mm x 3,60 m, 6 x 12 GAINÉ EN POLYÉTHYLÈNE, ÂME EN ACIER, RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 8,87 tm ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS LONGUEUR = 3,60 m	2	POIDS (kg/m) 0,54 - 0,56 LONGUEUR (m) 3,58 - 3,62	CAM*1.0 CAM*2.0	CT40		
51	TRAVERSIÈRE INFÉRIEURE	DIA. CÂBLE MIXTE 20 mm x 3,60 m, 6 x 12 GAINÉ EN POLYÉTHYLÈNE, ÂME EN ACIER, RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 8,87 tm ÉPICÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS LONGUEUR = 3,60 m	2	POIDS (kg/m) 0,54 - 0,56 LONGUEUR (m) 3,58 - 3,62	CAM*1.0 CAM*2.0	CT40		
56	DOUBLURE	DIA. FILET SANS NŒUD DE 1 mm MAILLE ÉTRÉE DE 12,7 mm, COULEUR BLANCHE 7 m x 7 m x 10,20 m	2	MALLAGE (mm) 12,3 - 13,1	CAM*2.0	CT55		
68	FICELLE DE RAMENDAGE	POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ AVEC ÂME CENTRALE DE 2,5 mm DE DIAMÈTRE R > 2 400 tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE 86 kgf COULEUR VERTE ET ORANGE	S. O.	Rtex 2469 - 3448 RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE (kgf) 86 - 174				
69	FICELLE DE RAMENDAGE	POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ AVEC ÂME CENTRALE DE 3 mm DE DIAMÈTRE R > 3 000 tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE 120 kgf COULEUR VERTE	S. O.	Rtex 3559 - 4348 RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE (kgf) 120 - 192				
70	FICELLE DE LAÇAGE	NYLON TRESSÉ AVEC ÂME CENTRALE DE 2 mm DE DIAMÈTRE R > 2 700 tex ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE 133 kgf COULEUR BLANCHE	S. O.	Rtex 2778 - 3125 RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE (kgf) 133 - 370				

	PARTIE	DESCRIPTION	QTÉ	TOLÉRANCE	DESSIN	N° PIÈCE	PRIX DE UNITÉ	PRIX DE UNITÉ
71	FICELLE DE LAÇAGE	LYÉTHYLÈNE TRESSÉ AVEC ÂME CENTRALE DE 2,5 mm DE DIAMÈTRE R > 2 40 ÂME CENTRALE, CONSTRUCTION EN ROND RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE 86 ksf COULEUR VERTE	S. O.	Rtex 2469 - 3448 RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE (ksf) 86 - 174			15 SEP 2016-14 Sep 2017	15 SEP 2017-14 SEP 2018
72	CÂBLE DE BRAS DE CHALUT	DIA. CÂBLE 19 mm x 38 m, CONST. 6 x 19-9/9/1 EPISSÉ À LA MAIN AUX DEUX EXTRÉMITÉS, EMBALLÉ DANS UNE TOILE DE JUTE ÂME TEXTILE, RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 16 tm	1	POIDS (ka/m) 1,29 - 1,35				
73	CÂBLE DE BRAS DE CHALUT	DIA. CÂBLE 19 mm x 33,5 m, CONST. 6 x 19-9/9/1 EPISSÉ À LA MAIN AUX DEUX EXTRÉMITÉS, EMBALLÉ DANS UNE TOILE DE JUTE ÂME TEXTILE, RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE = 16 tm	1	POIDS (ka/m) 1,29 - 1,35				

NOTES RELATIVES À LA LISTE DES PIÈCES DU CHALUT CAMPELEN 1800

- Tous les mailages doivent être pris selon la maille étirée au centre du nœud.
- Tous les poids des câbles et cordages sont précisés dans l'air.
- Tous les composants des bourrelets sont précisés dans l'eau de mer.
- Résistance minimale à la rupture
- Force de travail de sécurité (facteur de sécurité de 15)
- Les longueurs des câbles, des chaînes et des cordages ne comprennent pas les raccords Hammerlock et leurs longueurs ont été arrondies au chiffre inférieur.